Loi sur les allocations familiales

Un Etat social efficace est un Etat qui soutient les plus démunis et les personnes qui en ont réellement besoin. C'est exactement ce qui fait aujourd'hui défaut à la politique familiale du Valais. Malheureusement, la Loi sur les allocations familiales adoptée en décembre par le Grand Conseil prévoit exactement le contraire et augmente indistinctement les allocations familiales (30.-/mois par enfant, 20.-/mois par étudiant) avec les cotisations salariales des employés et des entreprises, quelle que soit la situation financière de la famille. Une famille qui dispose d'un revenu annuel de plusieurs centaines de milliers de francs touchera le même montant que la famille qui peine à joindre les deux bouts à la fin du mois.

Pourquoi s'opposer à la nouvelle loi sur les allocations familiales ?

Le Valais fait déjà beaucoup pour les familles :

- En comparaison nationale, c'est en Valais que les familles avec enfants trouvent les conditions de vie les plus abordables¹.
- Le Valais est le canton qui accorde les allocations de formation les plus élevées. Il est dans le trio de tête pour les allocations pour enfant².
- Pour les frais de garde extrafamiliale le Valais est le 3^{ème} canton suisse le moins cher³.
- Pour les familles à faible revenu, le canton du Valais est parmi ceux où la charge des primes d'assurance-maladie est la plus faible (6^{ème} au classement des cantons suisses)⁴.
- De manière générale, pour l'appui financier aux familles, le canton du Valais a aménagé des conditions favorables aux familles et se place parmi les cantons les plus généreux⁵.

Les études arrivent à la conclusion que pour améliorer l'aide en faveur des familles en Valais, il faut renforcer les prestations financières <u>pour les familles modestes</u>⁶.

Le projet ne répond pas à cet objectif :

- Pour les familles modestes, l'augmentation de 30 francs par mois et par enfant est très largement insuffisante.
- L'aide est distribuée à toutes les familles sans distinction de revenus. Les familles aisées recevront autant que celles qui sont dans le besoin.
- L'argent prélevé sur les entreprises et les salariés est ainsi gaspillé.

L'augmentation des allocations familiales nous pénalise toutes et tous :

- Les coûts supplémentaires (environ 25 millions de francs) seront supportés à parts égales par les employeurs et les employés.
- Les cotisations des salariés pour les allocations familiales vont augmenter (env. 12.5 millions). Le salaire net va donc diminuer. Nous assisterons ainsi à une situation

- invraisemblable où un travailleur pauvre verrait son salaire diminuer pour financer la hausse d'allocation d'une famille aisée!
- D'un côté on donne, mais de l'autre on reprend : les familles sont imposées sur les allocations familiales qu'elles perçoivent.
- Un montant de 12.5 millions sera aussi prélevé sur les entreprises. La nouvelle loi va donc peser sur la compétitivité de l'économie valaisanne alors que le canton du Valais est déjà au 24^{ème} rang des cantons les plus attractifs pour les entreprises.

Ce que les référendaires proposaient :

- Une augmentation du fonds cantonal pour la famille, financée exclusivement par les employeurs.
- Ce fonds permet de verser des allocations de ménage aux familles modestes et de les aider de manière beaucoup plus importante que par le biais des allocations familiales.
- Ces propositions ont malheureusement été refusées par le Grand Conseil.

Il faut signer le référendum :

- Pour aider ceux qui en ont besoin
- Eviter une distribution arrosoir et inefficace!

¹ Crédit Suisse, Là où la vie est moins chère, attrait financier résidentiel, mai 2021, p. 35

² Office fédéral des assurances sociales OFAS, Genres et montants des allocations familiales selon la LAFam, la LFA et les lois cantonales 2022

³ Crédit Suisse, Les coûts d'une place de crèche en Suisse, mai 2021, p. 7

⁴ Crédit Suisse, Là où la vie est moins chère, attrait financier résidentiel, mai 2021, p. 22

⁵ BASS, Etude sur la situation des familles en Valais, rapport final décembre 2018, p. VIII

⁶ BASS, Etude sur la situation des familles en Valais, rapport final décembre 2018, p. 78